

# COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

102704

## Déclaration de Maladie : N° S19-0004646

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **11447**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **MALIKI LAKARIA** Date de naissance : **24/04/1975**

Adresse : **HABITUEL**

Tél. : **06.91.68.84.69** Total des frais engagés : **F333,90 Dhs** Dhs

#### Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : **10/01/2022**

Nom et prénom du malade : **Benyamin** Age : **14 ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **Bruxisme**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

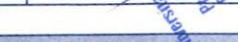
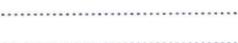
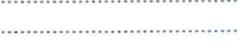
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Universitaire International Center Kairouan**

Signature de l'adhérent(e) : **Le : Dr. Dini Kouzma**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Matérielles des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/2021	Dr Cheikh Khalifa		3001.00	
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			
	Dr Cheikh Khalifa			

RELEVE DES FRAIS ET D'HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
<b>Important :</b> Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan radiologique.					
<b>SOINS DENTAIRES</b> 	<b>Dents Traitées</b> (Rows for selecting treated teeth)	<b>Nature des Soins</b> (Rows for indicating the nature of the treatment)	<b>Coefficient</b> (Rows for calculating the coefficient)	Coefficient des travaux	
				MONTANTS DES SOINS	
				DÉBUT D'EXÉCUTION	
				FIN D'EXÉCUTION	
<b>O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES</b> 	<b>DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b> <div style="text-align: center;"> <math display="block">  \begin{array}{c c}  H &amp; G \\  \hline  25533412 &amp; 21433552 \\  00000000 &amp; 00000000 \\  \hline  D &amp; B \\  00000000 &amp; 00000000 \\  35533411 &amp; 11433553  \end{array}  </math> </div>	Coefficient des travaux			
				MONTANTS DES SOINS	
				DATE DU DEVIS	
				DATE DE L'EXÉCUTION	

Dr. DNI Moudha  
Diplômé en Médecine de l'Institut International Cheikh Khalifa  
Professeur de Pédiatrie  
Professeur de Spécialité  
Diplômé en Médecine de l'Institut International Cheikh Khalifa  
Dr. DNI Moudha  
Diplômé en Médecine de l'Institut International Cheikh Khalifa  
Professeur de Pédiatrie  
Professeur de Spécialité

وصفة طبية  
Ordonnance

Casablanca, le :

16/11/22

MALKI KHACIL

14,60

14,60

1) Dolip 100 mg

SW

18,60

140 x 3 g

3 g/la

2)

Bronchit

18,60

ENFANT

PHARMACIE DES PARENTS  
Nao e GOODAMI  
234 El Oued  
Groupe Ando  
Gsm:

0692

3)

Vite

100

33,20

140 C 166

100 g

Dr. DNI Moudha  
Diplômé en Médecine de l'Institut International Cheikh Khalifa  
Professeur de Pédiatrie  
Professeur de Spécialité